



Travaux privés commandés par syndic

Par **AudreyClaude**, le 23/12/2014 à 17:00

Bonjour,

Je me pose des questions sur des charges que me demandent mon syndic. Ces charges sont des charges sur travaux privés que je n'ai pas commandé et dont je n'ai pas été informé.

Dans le courant de l'année nous avons procédé au ravalement de la résidence. Il a été demandé à certains propriétaires de changer des volets ou des garde-corps avant peinture car ils étaient en mauvais état. Personnellement on m'a juste demandé de consolider le garde-corps qui bougeait.

Durant l'AG il a été précisé que si certains de ces travaux n'étaient pas réalisés à une certaine date ils seraient commandés par le syndic et facturés aux copropriétaires concernés.

Le ravalement se termine et quelques mois plus tard, je vois cette charge sur mon appel de fonds.

Après plusieurs appels j'ai eu le fin mot de l'histoire (que je n'aurais pas eu sans être nouvellement élue au conseil syndical).

Durant le ravalement ils ont eu des coulures provenant peut-être de certains volets. Ils ont repeint plusieurs fois et auraient eu le même problème. Leur conclusion (peintres, architectes, syndic?) était que ça venait des pentures des volets. Ils ont demandé l'accord au conseil syndical de faire réaliser les travaux de changements de peinture et ça a été accepté. Ils n'avaient pas envie de s'embêter à contacter chaque propriétaire concerné.

Ma question est donc, est-ce que le syndic et le conseil syndical ont le droit de prendre ce genre de décision sans nous en informer et nous demander de payer ensuite?

Pour moi ces travaux n'ont rien avoir avec les travaux qui nous avaient été demandés lors de l'AG. Nous n'avons pas eu le choix d'une autre entreprise et je trouve que la facture est plutôt salée. (115€ 2 pentures pour un double volet).

Merci de votre réponse

Audrey

Par **pieton78**, le 23/12/2014 à 19:35

Bonjour,
Alors non le C-S et - ou le syndic n'ont pas pouvoir de décision sauf lorsque la sauvegarde de l'immeuble est menacée.
Ceci dit 115€ n'est pas une somme salée!

Par **AudreyClaude**, le **24/12/2014** à **09:09**

Bonjour,

Merci de votre réponse.

La somme me semble salée parce qu'une peinture coûte environ 10€ dans un magasin de bricolage et qu'ils avaient fait faire un devis quelques mois auparavant avec la même entreprise et que ça coûtait alors 50€.

L'augmentation me semble un peu grosse. Donc je les soupçonne un peu d'avoir profité du ravalement pour augmenter les tarifs. Et ni le syndic ni le conseil syndical n'ont cherché un meilleur tarif.